

## Vos gueules, les abeilles !

**L SAUTE de joie, Arnaud Rousseau !** Lundi 26 mai au matin, le patron de la FNSEA avait fait poster des tracteurs devant l'Assemblée nationale pour montrer aux députés qu'ils avaient intérêt à voter la loi proposée par le sénateur LR et éleveur laitier Laurent Duplomb, comme l'ont fait voilà un an et demi les sénateurs. Car c'est une loi formidable. Elle permet de « **simplifier l'exercice du métier d'agriculteur** ». De « **lever les contraintes** ». De ravager l'environnement sans être embêté par des normes destinées à le protéger. Ce n'était pas gagné : les députés avaient déposé 3 500 amendements, dont près de la moitié par des écolos et LFI. Le débat s'annonçait rude.

Dès mardi matin, Arnaud Rousseau triomphait : « **Les tracteurs rentrent à la ferme !** » En effet, disparu, le débat, terminé avant d'avoir commencé... Grâce à une belle entourloupe : 274 députés du centre, de droite et d'extrême droite ont voté une motion de rejet. Laquelle permet de le stopper net. Et de confier l'examen de la loi à une commission mixte paritaire composée de sept sénateurs et de sept députés siégeant à huis clos et presque tous de droite. La loi Duplomb, garantie 100 % sans aucune trace d'écologie, a donc toutes ses chances. Et hop !

Rappelons que l'objet central de cette loi est de réautoriser l'acétamipride, un pesticide tueur d'abeilles interdit en France depuis 2018, comme tous les autres néonicotinoïdes du même calibre. Les producteurs vont donc pouvoir en balancer de nouveau sur les pommiers, les noisetiers, les asperges, les betteraves sucrières, etc. En attendant de réautoriser le sulfoxaflor et le flupyradifurone, autres toxiques aujourd'hui interdits mais dont le secrétaire général de la FNSEA dit que le « **bon sens** » exige leur retour. Tant pis pour les abeilles, pour la pollinisation et pour les 1 000 médecins et scientifiques qui ont signé une tribune rappelant l'impact des pesticides sur la santé.

Autres mesures Duplomb : permettre aux agriculteurs de multiplier les bassines de type Sainte-Soline ; permettre aux éleveurs de volailles et de porcs de créer des élevages industriels géants (700 volaillers annoncés !) sans se faire embêter par les riverains (généralement pas contents) ; et mettre l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire, sous la coupe du ministère de l'Agriculture, qui pourra décider de passer outre à ses décisions sanitaires s'il s'avère que, par exemple, un pesticide dangereux est quand même bien pratique.

Le directeur de l'Anses a menacé de démissionner si cette mesure était votée ; l'Union nationale de l'apiculture, les agriculteurs de la Confédération paysanne, les écolos de Greenpeace, Agir pour l'environnement ou Générations futures crient au fou, mais quelle importance ? On n'entend pas les abeilles.